

Crédit en compte courant



Le **crédit en compte courant** est accordé sur le compte d'affaires. Vous recourez à la limite en fonction de vos besoins, ce qui vous permet de surmonter des goulots d'étranglement à court terme et de gérer votre trésorerie de manière idéale.

Convient

A la clientèle commerciale

Avantages

- Extension du champ de manœuvre
- Gestion optimale de la trésorerie grâce à un recours flexible au crédit
- Intérêts et commissions calculés sur le montant du prêt effectivement utilisé

Taux d'intérêt

- Variable (données sur demande)
- Le taux peut être adapté en tout temps aux conditions régnant sur le marché de l'argent et des capitaux
- En cas d'apport de sécurités, sous forme d'un dépôt-titres par exemple, le taux est réduit en conséquence

Modalités

- Durée: illimitée
- Montant minimum: CHF 100 000.-
- Montant maximum: aucun
- Dénonciation possible en tout temps par les deux parties
- Commission: 0,25% par trimestre sur le solde le plus élevé
- Bouclement trimestriel (fin mars, fin juin, fin septembre, fin décembre)
- Débit ou crédit des intérêts et commissions à la fin du trimestre directement via le compte d'affaires

Remarque

Produit proposé en francs suisses et dans toutes les monnaies étrangères courantes

Informations supplémentaires

www.banquecoop.ch

